



N° 109

arts et sports



Bulletin d'information du Snadem-Unsa Éducation — Professeurs de la Ville de Paris

SALAIRES:

À quand l'augmentation ?

RYTHMES SCOLAIRES:

Beaucoup de bruit pour...

VIE SYNDICALE :

Élection du Conseil Syndical



Bulletin du SNADEM – UNSA

Syndicat National des Professeurs pour l'enseignement
du DESSIN de l'ÉDUCATION PHYSIQUE et de la MUSIQUE
Écoles élémentaires de la Ville de Paris

Siège social : Bourse du Travail 3, rue du Château d'Eau 75010 PARIS. Tél. : 01 42 41 84 43 Fax : 01 44 84 52 02
email : snadem.unsa@gmail.com — <http://www.snadem.com>

Le numéro : 0,46 €. Abonnement 1 an : 1,52 €. Abonnement + suppléments : 15,24 €

Directeur de la Publication : Olivier HOCH. Imprimé au siège du SNADEM – UNSA

Commission Paritaire de Presse N° 1216 S 07012 — ISSN 0181 – 7701

Année scolaire 2015 - 2016 — N°109 Janvier-Février-Mars 2016

ÉDITORIAL

Renouvellement du PEDT : Un jeu de dupes ?

Le projet éducatif de territoire 2013-2016 arrivant à terme, il était urgent d'évaluer son efficacité avant de rédiger le suivant. Au vu du nombre de missions d'évaluation qui se sont penchées sur la question, le sujet est de première importance. On en dénombre pas moins de trois rien que pour la Ville de Paris : L'une pilotée par la DASCO et le Rectorat, la seconde par l'Inspection Générale, la troisième enfin par le Conseil de Paris. Rappelons-le, le PEDT concerne tous les temps péri et extrascolaires, l'Aménagement des Rythmes Éducatifs n'en constitue qu'un élément, mais pour les enseignants c'en est le point central.

Le SNADEM a participé, au même titre que les autres syndicats de la Ville de Paris et de l'Éducation Nationale à des réunions ou auditions, émanant de ces différentes missions. Chacune d'elle ayant ses propres méthodes, prenant en compte un large panel d'acteurs, en vue d'effectuer l'évaluation la plus objective possible.

On peut s'étonner cependant, et nous l'avons fait remarquer, que la municipalité d'ordinaire si friande d'enquêtes participatives, n'ait pas daigné proposer à tous les agents concernés de donner leur avis sur le sujet. Visiblement la participation c'est surtout pour les électeurs. C'est la raison qui nous a poussé à organiser notre propre concertation, dont les résultats vous ont été communiqués par mail, et ont été largement diffusés.

Après le premier temps de discussion, il faut bien se rendre à l'évidence : quelle que soit l'épaisseur et la pertinence des rapports qui vont être remis, nous doutons fort qu'ils aient une influence sur le futur Aménagement des Rythmes.

D'une part, car le pouvoir de décision n'est pas détenu par ces différentes missions mais par le ministère et le Conseil de Paris. D'autre part, car la Direction des Affaires Scolaires ne semble avoir aucune envie de remettre en cause les rythmes en vigueur, mis en place avec tant de peine, mais confortés par une enquête de la Caisse d'Allocation Familiale dont les résultats provisoires plébisciteraient les rythmes actuels. Il n'aura d'ailleurs pas fallu longtemps à Mme Hidalgo pour reprendre ces résultats à son compte.

Il semblerait donc que la nouvelle rédaction du PEDT n'ait d'autre objectif que de pouvoir toucher le fonds d'amorçage de la CAF, qui, à en croire la DASCO représente la moitié du budget du périscolaire parisien. On mesure mieux ainsi l'importance du document.

Il est donc à craindre que le changement ne soit pas pour maintenant et qu'il faille attendre d'autres échéances, d'autres ministres, d'autres objectifs pour voir changer notre quotidien.

Nul ne peut cependant affirmer que ce sera pour le meilleur.



par Olivier HOCH
Secrétaire général

SOMMAIRE

page 2 :
Éditorial

page 3 :
Salaires,
indemnités : les
chiffres qui fâchent

page 4 :
Grille des salaires
2016 –
Concertation en
berne

page 5 :
Réforme des
conservatoires :
Sonnez hautbois,
résonnez musettes

page 6 :
Arts Plastiques :
Malaise dans la
culture

page 7 :
Renouvellement du
conseil syndical

page 8 :
Vos cotisations
après déduction
fiscale – bulletin
d'adhésion

Salaires, Indemnités : Les chiffres qui fâchent...

Salaires : La soupe à la grimace

Le traitement de base des fonctionnaires est calculé en fonction de deux paramètres : l'indice majoré correspondant à l'échelon et au grade occupé et la valeur du point d'indice (55,5635€ bruts annuels, 4,630€ bruts mensuels). En multipliant l'un par l'autre on obtient le traitement brut qui figure sur la première ligne du bulletin de paie.

Les grilles indiciaires des professeurs de la Ville, calquées sur celles des professeurs des écoles, ont très peu évolué depuis 1990, date de création du corps des PE. Seuls les premiers échelons (1-5) ont connu une revalorisation significative, ayant pour effet de tasser les salaires en bas de grille. Les autres échelons (6-11 et HC) ont connu une revalorisation de 3 points en 26 ans...

La revalorisation indiciaire passant par la refonte des grilles est une des avancées proposées par l'accord PPCR qui, en trois ans, fera progresser les salaires de 15 points (70€ bruts mensuels, 3%) pour les premiers échelons et de 23 points (106,49€ bruts mensuels, 3%) pour le 7^{ème} échelon HC. La création d'un huitième échelon Hors-classe à partir de 2020, accessible aux professeurs ayant plus de trois ans d'ancienneté dans le 7^{ème} échelon permettra également de gagner 15 points d'indice supplémentaires. Ces avancées sont loin d'être négligeables, le problème majeur, c'est que pour l'instant, comme Sœur Anne, les fonctionnaires ne voient rien venir.

Conséquence de la désindexation (fin de l'alignement des salaires des fonctionnaires sur le coût de la vie), le pouvoir d'achat des agents de la Fonction Publique a baissé de **8%** entre 2000 et 2010. Pire encore, le point d'indice est gelé depuis **juillet 2010**. Depuis cette date, d'après les enquêtes de l'INSEE, l'augmentation du coût de la vie se chiffre à 5,9%. Depuis lors également, l'augmentation des cotisations retraite, décidée par les réformes Sarkozy-Hollande, a fait passer les prélèvements de 7,85% à 9,94%, du salaire brut. **C'est donc au total une perte de pouvoir d'achat de 8% que nous avons subie en six ans, ce qui depuis 2000 porte cette perte à 16%.**

Dans ces circonstances, les négociations salariales qui doivent s'engager en février avec le ministère de la Fonction Publique prennent tout leur sens. Le changement de ministre avant ces discussions n'augure rien de bon. Madame Lebranchu a de plus déclaré, avant de quitter son poste, que la hausse ne serait certainement pas à la hauteur de ce qu'attendent les syndicats.

Indemnités : pas de quoi se réjouir non plus.

À la demande insistante du SNADEM, la Mairie de Paris a rapidement décliné les changements intervenus à l'État pour les primes **REP et REP+**, et nous ne pouvons que nous en féliciter. La délibération a été signée en novembre. Si la mise en paiement a pris plus de temps que prévu elle interviendra **fin février** sur toutes les feuilles de paie. Si vous constatez des erreurs, si vous avez des interrogations n'hésitez pas à saisir le bureau du SNADEM.

Cependant, ce n'est pas la seule mesure indemnitaire que nous réclamons.

Depuis trois ans bientôt, nous revendiquons une augmentation du taux des heures supplémentaires, pour les amener au taux existant pour les professeurs du second degré, ainsi que le paiement annualisé des heures figurant sur les affectations. Il est inconcevable que les professeurs de la Ville aient encore à déclarer mensuellement des heures qui sont à leur emploi du temps, ce qui occasionne d'ailleurs une surcharge de travail aux UGD dont elles se passeraient bien. La dernière délibération de la Ville concernant nos heures supplémentaires date de 1995. Il est temps de mettre les textes au goût du jour, d'autant que certaines mesures sont déjà à l'œuvre pour d'autres catégories de personnel.

Le cas de l'Indemnité de Suivi et d'Accompagnement des Élèves (ISAE) est encore plus emblématique. Versée aux professeurs des écoles depuis septembre 2013, nous la revendiquons depuis cette date, car d'après les textes municipaux, en vertu de notre homologation de statut et de fonction, elle devrait nous être versée, au même titre que l'indemnité REP. Après un premier refus de la part du Maire adjoint chargé des Affaires scolaires en mai 2014, nous n'avons eu de cesse de réfuter l'argumentaire qui nous avait été opposé à l'époque et écrit deux fois à Mme Hidalgo, sans réponse à cette heure. Comble de l'ironie, les missions de suivi, de rencontre avec les parents sont inscrites en toutes lettres sur la fiche métier des professeurs de la Ville qui figure sur le portail de... la DASCO...

Le dossier est à l'heure actuelle dans les mains de la DRH, mais faute de réponse positive, il nous faudra sans doute envisager des actions plus déterminées.

DERNIÈRE MINUTE : PRIME REP, REP+ SUR LA PAIE DE FÉVRIER

Grille des salaires au 1^{er} janvier 2016

ECH.	Indice brut	Indice majoré	Mensuel brut	Retenue CNRACL 9,94 %	Mensuel net	Indemnité de résidence zone 3%	Supplément familial (brut) 1 enfant : 2,29 €		
							2 enf.	3 enf.	par enfant supp.
1									
2									
3	501	432	2.000,28	198,83	1801,45	54,86	73,04	181,56	129,31
4	518	445	2.060,47	204,81	1855,66	57,78	73,04	181,56	129,31
5	539	458	2.120,67	210,79	1909,88	60,98	73,04	181,56	129,31
6	550	467	2.162,34	214,94	1947,40	64,87	75,54	188,22	134,31
7	586	495	2.291,99	227,82	2064,17	68,75	79,42	198,59	142,08
8	634	531	2.458,68	244,39	2214,29	73,76	84,43	211,93	152,09
9	681	567	2.625,37	260,96	2364,41	78,76	89,43	225,26	162,09
10	741	612	2.833,73	281,67	2552,06	85,01	95,68	241,93	174,59
11	801	658	3.046,73	302,84	2743,89	91,40	102,07	258,97	187,37
HC 5	850	695	3.218,05	319,87	2898,18	96,54	107,21	272,68	197,65
HC 6	910	741	3.431,04	341,05	3089,99	102,93	110,26	280,83	203,76
HC 7	966	783	3.625,51	360,38	3265,13	108,76	110,26	280,83	203,76

Valeur du point d'indice (gelée depuis juillet 2010) : 55,635. Augmentation du taux de retenue CNRACL de 9,54% à 9,94%

Concertation en berne, confrontations en hausse :

Signe des temps, ou signe de mauvais temps, les rapports entre adultes se dégradent dans les écoles élémentaires parisiennes. Les conflits professionnels ou personnels se multiplient, la volonté des uns se heurte aux desiderata des autres et chacun cherche à faire porter les contraintes de sa propre situation sur ses collègues proches.

On ne compte plus les injonctions, demandes infondées, reproches dont sont assaillis nos collègues, émanant des inspecteurs, des directeurs ou des professeurs des écoles, souvent dénués de la plus élémentaire courtoisie.

La communication prend même des détours bizarres pour simplement passer d'une classe à l'autre, cheminant par le bureau du directeur puis par l'inspection ou le bureau des professeurs de la Ville de Paris, ou bien par voie de mails avec copies multiples et réponses à l'identique. Il existait autrefois une façon simple et claire de se mettre d'accord ou de discuter d'une situation qui consistait à ouvrir la porte et à s'expliquer de vive voix avec la personne concernée. On n'ose penser que cette époque est aujourd'hui révolue, mais visiblement à l'ère de la communication, ce ne sont pas les moyens qui manquent, mais l'envie. Incroyable paradoxe : On arrivait à se parler alors qu'il n'y avait aucun temps dédié, on n'y arrive plus depuis que les heures de concertation existent.

Si la mise en place de l'ARE a fait naître une crispation importante chez tous les enseignants, les raisons des conflits n'y sont pas toujours directement liés. Les exigences des inspections, la bureaucratisation constante de la fonction enseignante, la multiplication des sollicitations professionnelles, la lourdeur des programmes, des évaluations, les commissions « Théodule », font que nos collègues professeurs des écoles sont sous pression permanente, qui déborde souvent du cadre de la classe.

Dans ces conditions, les professeurs de la Ville de Paris sont parfois considérés comme d'aimables faire-valoir, taillables et corvéables à merci, souvent mis devant le fait accompli de certaines décisions.

Cette impression est renforcée par le fait que la baisse de nos effectifs a conduit au morcellement des postes, et a réduit le temps que l'on passe dans les écoles ainsi que les possibilités d'échange.

Pour autant, faut-il s'y résoudre, doit-on tout accepter ?

Les professeurs de la Ville de Paris n'ont eu de cesse depuis leur création de revendiquer leur spécificité, mais également leur appartenance à l'équipe enseignante, officialisée en 2001 par la circulaire Molle-Jardin. Celle-ci a pour objet d'organiser les relations de travail entre les professeurs et les instituteurs des écoles et les professeurs de la Ville de Paris. Nous ne pouvons que souligner son importance et rappeler son préambule :

« L'évolution du système éducatif et de la réglementation qui le fonde (Loi d'orientation de 1989) conduit à préciser le rôle et les responsabilités de tous les acteurs qui travaillent côte à côte dans la communauté scolaire. Dans cette perspective, l'Académie de Paris et la Ville de Paris ont décidé de repenser les principes de la collaboration des enseignants à l'intérieur des écoles. Ceux-ci, instituteurs et professeurs des écoles, d'une part, et professeurs de la Ville de Paris d'autre part, en égale dignité, concourent à donner un enseignement orienté vers la réussite de tous les élèves en prenant en compte leurs rythmes et besoins. Dans le cadre d'un travail d'équipe, ils coopèrent et assurent l'indispensable cohérence des interventions. »

À l'heure actuelle visiblement, ces belles idées ne sont plus au goût du jour, bien que la circulaire soit toujours en vigueur. Les décloisonnements imposés en sont la meilleure preuve, et la recrudescence de ceux-ci ne manque pas d'inquiéter.

Si la circulaire Molle-Jardin envisage la mise en œuvre de fonctionnements pédagogiques différents, elle en précise d'abord les contours : *« 2-1 Le travail d'équipe. Maîtres des écoles et professeurs de la Ville de Paris travaillent ensemble pour garantir une cohérence des apprentissages et construire leur travail commun au sein de l'équipe pédagogique »*

Puis dans un second temps, elle en précise les modalités :

« Le maître de la classe, en fonction des objectifs poursuivis, doit, soit intervenir en collaboration avec le professeur de la Ville de Paris, soit apporter un soutien à un groupe d'élèves en difficulté, soit encore dispenser un enseignement dans une autre classe. »

À ce stade, on ne parle pas encore de décloisonnements, ceux-ci se sont développés après la rédaction de la circulaire. Certains inspecteurs y ont vu un moyen de faciliter le travail des professeurs des écoles ayant des classes à double niveau. Le nombre de ces classes s'étant considérablement accru, la pratique s'est aussitôt développée pour devenir régulière, et adaptée à toutes les classes. Pour autant dans certains cas, ce qui relevait de la concertation s'est érigé en règle, et l'avis du professeur de la Ville de Paris n'a plus été pris en compte. S'il ne s'agit pas de remettre en question les possibilités offertes par la circulaire de 2001, et profiter de la présence des professeurs de la Ville en tant qu'enseignants supplémentaires, il est en revanche hors de question de faire de nos enseignements des variables d'ajustement.

Par ailleurs, on peut remarquer que les différentes études et évaluations du dispositif PDM (plus de maîtres que de classes) faites par l'Éducation Nationale, préconisent et encouragent la co-intervention ou co-enseignement, au détriment des décloisonnements et séparations des classes en groupes hétérogènes. La justification pédagogique des décloisonnements est donc remise en cause par l'Éducation Nationale elle-même, il serait malvenu de vouloir nous l'imposer à toute force.

En conclusion, si comme le dit la circulaire, *« La présence des professeurs de la Ville de Paris est une richesse qu'il convient d'utiliser au mieux dans l'intérêt des élèves »*, c'est encore mieux si c'est avec leur accord. Nous ne pouvons que conseiller à chacun de renouer le dialogue là où il n'existe plus, de participer aux réunions de concertation pour faire valoir son point de vue, si besoin à l'aide des documents officiels qui régissent notre action. Il est difficile d'exister dans une équipe pédagogique, mais s'en isoler est un remède qui est parfois pire que le mal.

Réforme des conservatoires : Sonnez hautbois, résonnez musettes !

Dans une ambiance studieuse mais néanmoins chaleureuse, les professeurs de la ville ont, lors de leur réunion syndicale, planché sur l'impact que la nouvelle réforme des conservatoires, qui se met en place à la DAC, pourrait avoir sur notre discipline. Après une réforme avortée en 2013, les projets ressortent des cartons dépoussiérés, avec pour objectif affiché la démocratisation de l'enseignement musical parisien. Depuis début 2015 la réflexion va bon train, de nombreuses réunions ont eu lieu à la DAC mais également

entre la DAC et la DASCO. Si les professeurs de conservatoires ont été largement associés aux discussions sur des sujets qui les touchent directement, ce n'est pas le cas des professeurs de la Ville. Nous attendions donc avec intérêt une première communication.

Noël Corbin, directeur de la DAC, et Virginie Darpheuille, directrice de la DASCO, ont présenté mi-novembre aux organisations syndicales des deux directions, les axes de réflexion poursuivis par les différents groupes de travail. Ceux-ci sont au nombre de trois :

- Nouvelles filières d'apprentissage (parcours collectif).
- Utilisation des nouvelles technologies.
- Ouverture vers l'extérieur et développement de partenariats.

C'est ce troisième point qui nous concerne, car la DAC annonce sa volonté de bâtir des projets avec les PVP. Des expérimentations sont actuellement en cours dans différents conservatoires : 10^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème}. Celles-ci n'appelleront pas nécessairement une application à grande échelle. Le public visé est celui du cycle 2. Le « plan d'éveil musical » intégrerait les interventions faites par les professeurs de la Ville auprès des CP, sur la base des objectifs et des programmes de l'Éducation Nationale.

À la suite de cette présentation, Le SNADEM est intervenu pour préciser le cadre de notre action. Si nous voyons d'un œil favorable le rapprochement avec les conservatoires, et le fait que ceux-ci puissent servir de « centre de ressources » et ouvrent plus largement leurs portes aux classes de la Ville de Paris, nous avons rappelé que nous travaillons sur le temps scolaire, sous la responsabilité de l'Éducation Nationale, qu'à ce titre nous étions tenus au respect des Instructions Officielles, et que nous ne participerions à aucune sélection en vue de l'inscription au conservatoire. Par ailleurs, nous avons précisé que seuls les professeurs des écoles avaient la responsabilité des élèves et pouvaient décider de prendre part aux différentes animations proposées. Ce partenariat ne pouvait donc se concevoir qu'en étroite relation avec les inspections, et se développer que sur la base du volontariat. La possibilité de voir naître un cycle d'éducation musicale commun aux écoles et aux conservatoires nous laisse plus dubitatifs, mais dépend avant tout des intentions académiques.

Les représentants de la DAC ont semblé comprendre notre position, mais de nombreux points restent à préciser pour la mise en place de ces futurs partenariats, notamment la place que doit prendre l'Éducation Nationale dans ce dispositif. Les PVP quant à eux, prendront toutes leurs responsabilités pour accompagner les élèves dans leur parcours d'éducation artistique et culturelle, et envisageront sereinement les nouvelles possibilités qui leur sont offertes d'enrichir leurs pratiques, tout en restant vigilants à demeurer dans le cadre de leurs missions et de leur statut.

Les principales oppositions proviendraient d'ailleurs essentiellement de la DAC elle-même.

Arts plastiques : Malaise dans la culture ?

La deuxième réunion organisée le premier février dernier pour les professeurs d'arts plastiques a joué encore une fois son rôle de chambre d'écoute, d'information et de discussion. Au travers des thèmes abordés, il apparaît qu'une grande partie des problèmes rencontrés dans cette discipline touche également l'ensemble des PVP, toutes disciplines confondues, on peut d'ailleurs le lire dans les pages de cette circulaire.

Sondage sur l'ARE : Les questions correspondaient, selon les professeurs présents, aux situations rencontrées : problèmes d'emplois du temps, *amplifiés en fonction du nombre d'écoles*, difficultés accrues dans la gestion des salles, du matériel ainsi que dans les relations avec les équipes d'enseignants, concertation aléatoire, voire cruellement absente, avec, en corollaire, une méconnaissance notable, de la part des PE comme des directeurs, de la circulaire DASCO-Rectorat qui régit nos relations avec l'Éducation Nationale et ses personnels (voir supra). Faudra-t-il en faire une lecture explicative à chaque problème rencontré ? On déplorera au passage que cette circulaire ne figure plus depuis deux ans dans les dossiers de rentrée... Mais elle est téléchargeable sur le site du SNADEM. Qu'on se le dise.

Nouveaux programmes et évaluations : Besoin d'une bonne lecture de vacances ?... Ne cherchez plus ! Adressés aux PVP par les chargés de missions ou consultables sur le site du ministère de l'éducation nationale, les nouveaux textes entreront en vigueur dès la rentrée de septembre 2016. Nouveaux programmes, nouvelles idées, nouveaux mots d'ordre : la *Transversalité* fait partie de ceux-là. C'est peut-être une des qualités de cette nouvelle version qui gagne à être connue, nous en reparlerons. Les arts plastiques ont conquis ici quelques pages supplémentaires et on ne peut que s'en réjouir.

Pourtant, dans les **livrets d'évaluation périodique**, il ne reste plus qu'une unique ligne dédiée aux *enseignements artistiques*, malencontreusement commune à la musique et aux arts plastiques pour le CYCLE 2. Simplification, quand tu nous tiens ! Il ne resterait plus alors qu'à ajouter une page pour chaque discipline-

mais est-ce possible ? Car ces nouveaux livrets sont a priori *nationaux* et leur forme potentiellement gravée dans le marbre du ministère.

Bilans de fin de cycles : Cette fois, la ligne d'évaluation rassemble nos trois disciplines en un seul terme : *Langages des arts et du corps* : plus on est de fous... Mais comment évaluer en une seule case la maîtrise du pinceau, de l'archet et du ballon rond ? Une discipline par trimestre ?

Qu'on se rassure : Chacun récupère son espace dans les livrets de CM1 et CM2, avec en supplément l'arrivée de l'Histoire des Arts. Mais, pour cette discipline, les lignes bougent au propre comme au figuré : En effet, cette dernière perd le CE2 en route, passé au CYCLE 2, et, bien qu'enseignée au CYCLE 3, disparaît des livrets d'évaluation à partir de la 6^{ème}. ? Espérons que notre lanterne sera prochainement éclairée sur ce jeu de caché/montré...

Enfin, des réunions élémentaire/collège sont organisées depuis quelques temps afin d'assurer la cohésion du CM2 à la 6^{ème} pour le CYCLE 3. Malgré des risques de cafouillages et d'imprécisions qui nous ont déjà été rapportés, on ne saurait trop conseiller à nos collègues d'y assister.

Beaux sujets de discussion en perspective pour la prochaine réunion des PVP d'arts plastiques ...Et de tous nos collègues !

Renouvellement du Conseil Syndical

Conformément à ses statuts, le SNADEM va renouveler ses instances au mois de mars. Tous nos adhérents vont être appelés à voter par correspondance pour désigner leurs nouveaux représentants. Un Conseil Syndical de 18 membres sera nommé, un nouveau bureau sera choisi en son sein, lors de la première réunion de ce conseil, qui interviendra dès que les résultats auront été enregistrés. L'équipe en place proposera bien entendu une liste aux suffrages de nos syndiqués. C'est l'occasion de rappeler ici les objectifs poursuivis par le SNADEM depuis sa création, et ceux qui nous restent à atteindre.

Le SNADEM, au-delà de son rôle purement revendicatif qui consiste à défendre les intérêts matériels et moraux de ses adhérents, veut être un large rassemblement de tous les professeurs de la Ville de Paris, et le conseil syndical se doit d'être la représentation de cette diversité. Toutes les disciplines doivent y être représentées, ainsi que toutes les générations. C'est là le principal défi qui attend notre organisation dans un futur proche : assurer le renouvellement générationnel qui est la garantie de la continuité de l'action syndicale et de la défense du corps des professeurs de la Ville de Paris. Bien que touchés, comme toutes les organisations syndicales nationales et municipales par le vieillissement de notre représentation, nous n'osons croire qu'il est impossible de fédérer les plus jeunes d'entre nous autour d'un projet commun. Dans le même temps, se repérer dans les méandres administratifs et organisationnels, ainsi que dans le foisonnement des textes qui nous régissent n'est pas aisé, c'est la raison pour laquelle il faut commencer tôt...

Par ailleurs, il n'appartient pas aux plus âgés d'entre nous de décider de l'avenir de notre profession. Aujourd'hui, nous revendiquons un positionnement clair sur la défense de notre statut municipal spécifique, et de nos missions sur le temps scolaire. Pour asseoir notre position, nous recherchons également une meilleure correspondance statutaire avec les corps de l'Éducation Nationale. Mais la reprise des concours, ainsi que l'engagement de la maire de maintenir notre corps pendant la durée de la mandature n'a pas fait disparaître tous les nuages qui s'amoncelaient au-dessus de notre tête. La multiplicité des réformes qui s'engagent au niveau territorial pourraient faire apparaître notre futur sous un autre éclairage. Loi NOTRe, Métropole du Grand Paris, fusion Ville et département, sont autant de dangers potentiels dont les effets se feront sentir lorsque les actuels représentants du SNADEM seront retraités... S'il ne s'agit pas de jouer à se faire peur, ni de crier avant d'avoir mal, il est important de prendre la mesure de ces nouveaux sujets, qui vont impacter le fonctionnement de la Mairie de Paris dans les années à venir.

Nous nous situons donc à une époque charnière. Le futur conseil syndical devra s'inscrire dans une logique de transmission, de façon à confier dans l'avenir proche les rênes de notre organisation à d'autres professeurs de la Ville, et continuer l'œuvre collective que nous menons depuis plus de 40 ans...

Passage obligé de la vie associative, ces élections à ce moment précis, représentent plus qu'une simple formalité administrative. Nous espérons retrouver à leur issue, un SNADEM encore plus déterminé et fortement engagé vers l'avenir.

Disparition

C'est avec une immense tristesse que nous avons appris le décès de Jean-Pierre Sévenou, à l'âge de 73 ans. Professeur d'EPS ayant de longues années travaillé dans le 13^{ème} arrondissement, il profitait en Bretagne d'une retraite bien méritée. Adieu cher camarade, le SNADEM ne t'oubliera pas

VOS COTISATIONS APRÈS DÉDUCTION FISCALE

Les chiffres en gros caractères indiquent le montant de votre cotisation (ce que vous payez au Snadem) selon votre échelon et votre quotité de temps de service (ATTENTION : nouvelles quotités de TP). **Les chiffres en petits caractères** inscrits en regard **indiquent le montant réel de la cotisation après la déduction d'impôt de 66%** à laquelle vous donne droit votre adhésion. Chaque année, notre trésorier vous adresse, en temps utile, le document de déduction fiscale à joindre à votre déclaration de revenus.

	Tarif 20h plein temps		10h (52,50%)		13h (68,75%)		15h (80%)		18h (95%)	
Stagiaire	60	20,40	32	10,88	41	13,94	48	16,32	57	19,38
4	73	24,82	38	12,92	50	17,00	58	19,72	69	23,46
5	81	27,54	43	14,62	51	17,34	65	22,10	77	26,18
6	85	28,90	45	15,30	58	19,72	68	23,12	81	27,54
7	90	30,60	47	15,98	62	21,08	72	24,48	86	29,24
8	96	32,64	50	17,00	66	22,44	77	26,18	91	30,94
9	100	34,00	53	18,02	69	23,46	80	27,20	95	32,30
10	110	37,40	58	19,72	76	25,84	88	29,92	105	35,70
11	120	40,80	63	21,42	83	28,22	96	32,64	114	38,76
HC 5	126	42,84	66	22,44	87	29,58	101	34,34	120	40,80
HC 6	135	45,90	71	24,14	93	31,62	108	36,72	128	43,52
HC 7	140	47,60	74	25,16	96	32,64	112	38,08	133	45,22

Les sommes en gras sont arrondies à l'euro inférieur ou supérieur afin d'éviter la multiplication des centimes



BULLETIN D'ADHÉSION année scolaire 2015-2016

(ou de renouvellement)

ÉCHELON	COTISATION
Stagiaire	60 euros
4	73 euros
5	81 euros
6	85 euros
7	90 euros
8	96 euros
9	100 euros
10	110 euros
11	120 euros
HC 5	126 euros
HC 6	135 euros
HC 7	140 euros

TAUX PARTICULIERS

- * Temps partiel : selon % du poste
- * Couple : 1 + ½ cotisation
- * Disponibilité ou détachement : **45 euros**
- * Retraité : **53 euros**

nom :

prénom : n° SOI :

né(e) le : AP EM EPS échelon

adresse :

tél. dom. : tél. mobile :

email :

Malgré le coût du routage, je préfère recevoir la version papier d'Arts et Sports

CHÈQUE à l'ordre du SNADEM à adresser avec le bulletin d'adhésion exclusivement au SNADEM-UNSA 8-10 avenue Ledru-Rollin 75012 PARIS

PAIEMENT ÉCHELONNÉ POSSIBLE :

Chèque(s) à encaisser après le(s)

N : F : C : NC : B : € :

ADHÉREZ SIMPLE ET PRATIQUE

Depuis plusieurs années, à la demande de nombreux collègues, le Snadem a mis en place un système de paiement de cotisation par prélèvement automatique. Une façon simple et pratique d'adhérer à votre syndicat. Vous trouverez en page centrale de cette circulaire le formulaire à compléter et à nous renvoyer si vous choisissez ce mode de paiement. Ce document est également téléchargeable et imprimable sur notre site Internet.

Deux options vous sont proposées :

Paiement en une fois (dit paiement ponctuel) : prélèvement à la fin du mois qui suit l'adhésion. Par exemple, un collègue qui remplit son autorisation de prélèvement lors de l'assemblée générale du 3 septembre sera prélevé fin octobre.

Paiement en 3 fois : il sera échelonné sur trois mois consécutifs. Le premier prélèvement interviendra à la fin du mois qui suit la réception de l'autorisation de prélèvement. Par exemple, un collègue qui nous fournit cette autorisation le 12 octobre sera prélevé par tiers de cotisation : fin novembre, fin décembre et fin janvier.

Ce prélèvement est reconductible sur 36 mois. Vous pouvez bien entendu y mettre fin à tout moment par courrier, par mail ou sur un simple coup de téléphone au Snadem.

Pour utiliser ce moyen de paiement, **retournez-nous votre bulletin d'adhésion, le nouveau formulaire unique de mandat (autorisation de prélèvement pour la banque) renseignés et signés, et un RIB.** Vous recevrez un courrier de confirmation vous indiquant les dates et le ou les montants de prélèvement(s).

Bien entendu, il est toujours possible de régler sa cotisation comme par le passé, par chèque bancaire à l'ordre du Snadem en choisissant éventuellement des paiements échelonnés, ou bien encore par un règlement en ligne (Internet) grâce à notre service Paypal (http://www.snadem.com/menus/adhesion_paiement.html).

Si les années précédentes vous avez déjà opté pour le prélèvement automatique, vous recevrez courant septembre un courrier vous informant des modalités de prélèvement(s) pour cette présente année scolaire.

Je choisis le prélèvement automatique :

en 1 fois (dit paiement ponctuel)

en 3 fois

J'ai bien noté que ce prélèvement est reconductible d'année scolaire en année scolaire pour une période de 36 mois et que je peux y mettre fin à tout moment par courrier, par mail ou par simple appel téléphonique au Snadem.

Je joins obligatoirement à cette partie bleue, renseignée et signée

- mon bulletin d'adhésion (au dos)
- le formulaire unique de mandat rempli et signé (ci-joint),
- un Relevé d'Identité Bancaire (RIB).

Je recevrai un mail de confirmation m'indiquant le(s) montant(s) et la ou les dates de prélèvement(s).

Date :

Signature



Référence unique du mandat											Zone réservée à l'usage exclusif du créancier													

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNADEM-UNSA à envoyer des instructions à votre banque pour débiliter votre compte, et (B) votre banque à débiliter votre compte conformément aux instructions du SNADEM-UNSA

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débiliter de votre compte pour un prélèvement autorisé,

Veillez compléter les champs marqués *

Votre Nom		*	1
	Nom / Prénoms du débiliter			

Votre adresse		*	2
	Numéro et nom de la rue			

		*	<input type="text"/>	*	2
	Code Postal				Ville	

		*	2
	Pays			

Les coordonnées de votre compte		*	<input type="text"/>	1
	Numéro d'identification international du compte bancaire – IBAN (International Bank Account Number)			

		*	<input type="text"/>	2
	Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)			

Nom du créancier		ASS DECL SNADEM			1
	Nom du créancier				

		FR61ZZZ558602			2
	Identifiant du créancier				

		3 rue du Château d'Eau			2
	Numéro et nom de la rue				

		<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	PARIS	2
	Code Postal					Ville	

		FRANCE			2

FORMULAIRE UNIQUE DE MANDAT

Type de paiement		* Paiement en 3 fois <input type="checkbox"/>		Paiement ponctuel <input type="checkbox"/>	
------------------	--	---	--	--	--

Signé à		*	2	
	Lieu				
		Date	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Signature(s)		* Veuillez signer dans le cadre ci-dessous			
--------------	--	--	--	--	--

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Merci de bien vouloir joindre un Relevé d'Identité Bancaire (RIB), Postal (RIP) ou de Caisse d'Epargne (RICE)

A retourner à : SNADEM-UNSA	Zone réservée à l'usage exclusif du créancier
3 rue du Château d'Eau	
75010 PARIS	

(1) La longueur maximum pour un nom est de 70 caractères
(2) Cette ligne a une longueur maximum de 35 caractères